

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 9 février 1883.

L'Orateur élu ayant pris le fauteuil,

PRIÈRES.

Un message est remis par Roné-Edouard Kimber, écuyer gentilhomme huissier de la Verge Noire:—

M. l'ORATEUR,—

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre à la salle des séances du Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend à la salle du Sénat; et alors l'honorable GEORGE AIREY KIRKPATRICK, Orateur élu, s'exprime comme suit:—

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,—

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive, en aucun temps, de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, par mon ministère, réclament, pour être mieux en état de remplir leur devoir envers leur Souverain et leur pays, tous leurs droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans leurs débats, le libre accès auprès de Votre Excellence, en tout temps raisonnable, et, de la part de Votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de leurs délibérations.

Alors, le Président du Sénat dit:—

M. l'ORATEUR,—

J'ai ordre de Son Excellence le gouverneur-général de vous dire qu'elle se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement, et, ne doutant point que ses délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, elle accorde, et en toutes les occasions elle reconnaît et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi reçu ordre de vous assurer que les Communes auront un prompt accès auprès de Son Excellence, en toutes les occasions convenables, et que Son Excellence interprétera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actions.

Il plut alors à Son Excellence d'ouvrir le parlement par un discours du Trône.

Et les membres étant de retour,

M. l'ORATEUR dit: J'ai l'honneur de faire rapport que la Chambre s'étant rendue auprès de Son Excellence le gouverneur-général dans la salle des séances du Sénat, j'ai informé Son Excellence que j'avais été élu Orateur, et j'ai réclamé, en votre nom et au mien, les privilèges accoutumés, que Son Excellence a bien voulu accorder.

ÉLECTIONS CONTESTÉES.

M. l'ORATEUR informe la Chambre que le greffier a reçu de l'honorable M. Weldon, l'un des juges chargés de connaître des pétitions d'élections, conformément à l'acte fédéral des élections contestées (1874), le certificat et rapport relatif à l'élection faite dans la circonscription électorale de King's, N.-B., et déclarant l'élection de G. E. Foster, écuyer, nulle; aussi, le certificat et rapport de l'honorable juge Mathieu, relativement à l'élection faite dans la circonscription électorale de Joliette, déclarant l'élection de G. Guilbault, écuyer, nulle.

Il informe aussi la Chambre que, conformément à l'acte 37 Victoria, chapitre 10, clauses 5 et 36, le greffier a signifié au greffier de la couronne en chancellerie d'émettre de nouveaux brefs d'élection pour chacune des dites circonscriptions électorales respectivement.

M. l'ORATEUR informe encore la Chambre que le greffier a reçu de l'honorable M. Chagnon, un des juges chargés de

s'enquérir des pétitions d'élections conformément à l'acte fédéral des élections contestées (1874), le certificat et rapport relatif à l'élection faite dans la circonscription électorale de Napierville, déclarant M. Catudal dûment élu;

Aussi, le certificat et rapport de l'honorable juge Mathieu, pour l'élection faite dans la circonscription électorale de Terrebonne, déclarant l'honorable J. A. Chapleau dûment élu;

Aussi, le certificat et rapport de l'honorable juge Patterson, pour l'élection faite dans la circonscription électorale de Norfolk-Sud, déclarant J. Jackson, écuyer, dûment élu;

Aussi, copie du certificat et rapport pour l'élection faite dans la circonscription électorale de Verchères, déclarant l'honorable F. Geoffrion dûment élu.

NOUVEAUX MEMBRES.

M. l'ORATEUR informe de plus la Chambre que le greffier a reçu du greffier de la couronne en chancellerie des certificats et rapports d'élection des députés suivants:

L'honorable JOSEPH ADOLPHE CHAPLEAU, pour la circonscription électorale de Terrebonne;

FRANÇOIS DUPONT, écuyer, pour la circonscription électorale de Bagot;

EUGÈNE GUILBEAULT, écuyer, pour la circonscription électorale de Joliette;

GEORGE R. L. G. H. S. de BEAUJEU, écuyer, pour la circonscription électorale de Soulanges;

GEORGE E. FOSTER, écuyer, pour la circonscription électorale de King's, Nouveau-Brunswick.

ADMINISTRATION DES SERMENTS D'OFFICE.

Sir JOHN A. MACDONALD présente un bill (No. 1) relatif à l'administration des serments d'office. Ce bill est lu pour la première fois.

DISCOURS DU TRÔNE.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer cette Chambre qu'au moment où elle était en présence du gouverneur-général, aujourd'hui, il a plu à Son Excellence d'adresser aux deux Chambres du parlement le discours suivant, dont j'ai obtenu copie, pour prévenir toute erreur:

*Honorables messieurs du Sénat,**Messieurs de la Chambre des Communes,*

C'est pour moi un devoir agréable, à l'ouverture d'un nouveau parlement, de vous féliciter de ce que vous allez commencer vos travaux sous d'heureux auspices.

Le Canada jouit de la paix et de la prospérité, et toutes ses industries agricoles et manufacturières sont, ainsi que son commerce, dans un état d'activité et de progrès.

A l'exemple de mon prédécesseur distingué, j'ai fait, l'an dernier, un voyage de quelque durée à la Colombie britannique. Les grandes ressources naturelles de cette province sont un gage que, sitôt l'achèvement du chemin de fer du Pacifique, sa prospérité recevra une impulsion proportionnée au développement d'autres régions. En attendant, la concession à des colons qui s'y établissent, des terres réservées pour aider à la construction du chemin de fer, augmentera l'importance et la richesse de la province.

En traversant les Etats-Unis, j'ai été heureux d'observer plusieurs indices de bienveillance pour l'empire dont le Canada forme une partie si importante. Puisse cette bienveillance, que nous savons rendre si entièrement, se maintenir aussi durable qu'elle est naturelle en même temps qu'avantageuse aux intérêts mutuels de ces deux grandes nations.

L'affluence régulière de colons au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, l'année dernière, et les assurances reçues qu'une immigration encore plus nombreuse arrivera pendant la saison prochaine, sont des indices de bon augure pour le développement prochain de ces régions fertiles et salubres.